



Ma mere peut elle racheter la part de ma soeur dans l'appart familial ?

Par **SandiBee**, le **26/03/2020** à **14:07**

Bonjour,

Mes parents etaient divorces depuis peu et mon pere est decede.

Ma soeur et moi sommes heritieres a part egale de l'appartement de mon pere.

Ma mere souhaiterait racheter la part de ma soeur dans l'appartement. Je suis d'accord. Si ma soeur est elle aussi d'accord, ma mere peut-elle racheter la part de ma soeur ?

Si oui, je me trouverais donc "co-propretaire" avec a mere, de l'appartement ? Puis-je par la suite lui racheter sa moitie ?

Merci pour votre aide !

Par **Visiteur**, le **26/03/2020** à **14:19**

Bonjour

Ce que vous envisagez est possible, mais si votre maman venait à disparaître avant que vous lui ayez acheté, votre soeur et vous hériteriez de cette partie acquise.

Par **youris**, le **26/03/2020** à **16:34**

bonjour,

vous mère et vous ne serez pas co-propriétaires mais vous posséderez chacun des droits indivis dans cet appartement qui sera alors en indivision sachant que la gestion d'un bien n'est pas toujours un long fleuve tranquille.

mais vous pourrez ensuite racheter la part de votre mère, si elle veut vous la vendre et que vous devrez être d'accord sur le prix.

salutations